Document generated on 10/12/2024 2:28 a.m.

Revue québécoise de linguistique

De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée

Claude Poirier

Volume 26, Number 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI: https://id.erudit.org/iderudit/603157ar
DOI: https://doi.org/10.7202/603157ar

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)
1705-4591 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Poirier, C. (1998). De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée. *Revue québécoise de linguistique*, *26*(2), 129–150. https://doi.org/10.7202/603157ar

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Revue québécoise de linguistique, vol. 26, nº 2, 1998, © RQL (UQAM), Montréal
Reproduction interdite sans autorisation de l'éditeur

DE LA DÉFENSE À LA CODIFICATION DU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS : PLAIDOYER POUR UNE ACTION CONCERTÉE

Claude Poirier
Université Laval

1. Introduction

La question de la norme du français du Québec a été posée périodiquement et avec insistance depuis le début de la Révolution tranquille à la suite de la publication des *Insolences* du frère Untel. Le pamphlet de Jean-Paul Desbiens survenait à une époque où la plus grande partie de la société québécoise réglait encore sa pratique quotidienne de la langue sur le modèle linguistique hérité de l'après-Conquête. Ce modèle s'était construit spontanément au sein de la population sur la base d'un français de type régional incorporant des traits issus des parlers populaires de France et des emprunts à l'anglais.

Bien sûr, ce modèle ne convenait pas à l'élite intellectuelle, mais celle-ci avait été jusque là incapable de convaincre la population de le modifier, et ce pour diverses raisons. En premier lieu, le discours puriste – parce qu'il s'agissait bien de cela – préconisait un alignement trop systématique sur l'usage de France; cette prise de position, qui ne laissait pour ainsi dire aucune place à l'expression de l'originalité québécoise, ne pouvait être endossée que par une minorité, étant contestée au sein même de la classe des intellectuels et totalement incomprise par une population qui était somme toute peu scolarisée. De plus, devant les difficultés de standardiser une langue qui était contrainte d'exprimer des réalités nouvelles, les tenants de la norme parisienne à tout prix ne s'entendaient pas sur les solutions de remplacement, et leurs propositions tombaient souvent dans l'irréalisme.

Depuis une vingtaine d'années, la discussion sur la norme a pris une tournure nouvelle. En effet, faisant suite aux débordements de la littérature joualisante était publié en 1980 un dictionnaire dans lequel l'auteur, Léandre Bergeron, accumulait des traits de la langue populaire traditionnelle recensés par d'autres depuis un siècle, auxquels il ajoutait des notations de son cru. Le tout formait

une nomenclature où étaient confondus phonétique et lexique et était livré à travers une orthographe fantaisiste. La somme de ces relevés constituait, selon lui, la norme de la «langue québécoise», langue qu'il déclarait distincte de celle des Français (voir Bergeron 1980 et 1981). L'ouvrage de Bergeron, bien qu'il ait soulevé l'indignation de plusieurs linguistes, a connu un bon succès et survit toujours en librairie.

Quelques années plus tard, le Centre éducatif et culturel de Montréal, cherchant à répondre aux besoins du public québécois, faisait paraître le *Dictionnaire du français Plus* (ou DFP, 1988), qui résultait d'une adaptation d'un ouvrage de la maison Hachette auquel étaient incorporés quelques milliers de québécismes appartenant pour la plupart à la langue neutre; l'accueil enthousiaste qu'a reçu ce dictionnaire s'est tempéré d'inquiétude quand on s'est rendu compte que les québécismes, qui étaient traités sur le même pied que les autres mots du français, n'étaient pas identifiés par une marque particulière. Enfin, en 1992, la maison Robert entrait dans la ronde avec le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (ou DQA), inspiré du *Robert, dictionnaire d'aujourd'hui* qu'elle préparait concurremment pour le marché français; cet ouvrage a donné lieu à un débat houleux en raison de l'importance qu'il donnait aux emplois de la langue populaire et du laxisme qu'on reprochait aux auteurs dans les jugements portés sur les registres d'emploi.

Si les organismes linguistiques ont laissé passer sans trop sourciller l'ouvrage de Bergeron, qui constituait pourtant une véritable déclaration de guerre aux tenants de la norme traditionnelle, en revanche ils ont sorti l'artillerie lourde contre les nouveaux dictionnaires parce qu'ils avaient été produits par des éditeurs réputés dans le monde de l'éducation et qu'ils étaient susceptibles de remplacer dans les classes les Larousse, Robert et autres ouvrages de référence réalisés en France et, pour cette raison, considérés comme orthodoxes[1]. Les auteurs du DFP et du DQA concrétisaient en fait pour la première fois dans des ouvrages destinés à l'enseignement le point de vue d'une partie de l'élite, celle qui prône depuis le XIXe siècle une certaine modulation de la norme linguistique pour rendre compte de la différence québécoise.[2] Pour la première fois, en somme, le discours officiel sur la primauté absolue de la norme française se trouvait contredit par des groupes qui exerçaient une certaine influence de par

1 Concernant la réception de ces deux dictionnaires, voir Poirier 1998b : 195-198.

2 Ce point de vue a été exprimé fermement pour la première fois en 1842 par l'abbé Jérôme Demers dans une réplique à Thomas Maguire, auteur d'un manuel de difficultés qui s'était montré intransigeant à l'égard des canadianismes (voir Dionne 1912). Il s'est exprimé par la suite à travers les écrits de divers auteurs comme Benjamin Sulte, Adjutor Rivard, Jacques Rousseau, et à travers quelques glossaires, comme ceux de Dunn (1880), de Clapin (1894) et de la Société du parler français au Canada (1930).

leur rayonnement universitaire. Depuis la publication du second ouvrage, les éditeurs québécois ont suspendu leurs projets de dictionnaires grand public en attendant des circonstances plus favorables.

Pour faire avancer la réflexion, je me propose d'examiner ici la question de la standardisation de la langue commune en la considérant comme une activité distincte de la normalisation terminologique et comme un projet collectif qui se construit grâce à l'apport de divers intervenants dont le rôle est complémentaire : 1° l'État, qui établit les paramètres politiques et juridiques de l'exercice de la langue; 2° la communauté des locuteurs, qui fournit les exemples d'utilisation de la langue à travers une variété de discours, notamment à travers les productions littéraires; 3° les lexicographes, qui dégagent le modèle qui sous-tend ces discours; 4° les grammairiens et les organismes habilités, qui ont pour fonction de codifier la langue. Dans une seconde partie, je tâcherai de faire voir comment la connaissance de l'histoire du français du Québec permettrait de renouveler la problématique de la norme linguistique et d'entrevoir des solutions en vue de l'amélioration de la compétence linguistique des Québécois. Je terminerai par deux propositions visant à favoriser la concertation des efforts de tous ceux qui s'intéressent à la question de la norme du français au Québec.

2. De la défense à la codification du français du Québec : le cheminement d'une société à travers ses contradictions

S'inspirant du manifeste de du Bellay, Michèle Lalonde publiait en 1973 son essai intitulé *La deffence & illustration de la langue québecquoyse*. Malgré le fait que le texte de Lalonde ne prenait en compte que la variété populaire du français québécois, ce qui s'expliquait dans le contexte de cette époque dominée par la littérature joualisante, il avait une grande valeur d'évocation par le parallélisme qu'il suggérait entre la situation du français québécois et celle qu'a connue le français en France vers la fin de la Renaissance. Lalonde a bien vu que le français du Québec, comme c'était le cas pour celui de France au XVIe siècle, avait besoin à la fois d'être défendu contre une langue étrangère et contre ses détracteurs, et d'être illustré à travers les discours quotidiens et les textes des écrivains. En France, la défense et l'illustration de la langue ont été complétées par la représentation collective qu'en ont donnée les lexicographes à partir d'Estienne (suivi par Nicot, Richelet, Furetière, pour se limiter au XVIIe siècle), puis par une activité de codification amorcée par Malherbe et par la suite prise en main par un organisme officiel bénéficiant d'une autorité indiscutable octroyée par le pouvoir politique, l'Académie française.

En fait, le français du Québec est lui aussi engagé, depuis les années 1840 environ, dans un processus complexe de défense, d'illustration, de représentation et de codification, mais, jusqu'à récemment, les actions étaient menées en ordre dispersé, sans plan d'ensemble, se chevauchant les unes les autres. La Révolution tranquille a modifié cette situation en favorisant l'émergence d'un concept d'«État francophone». Cela explique que Lalonde ait pu, dans les années 1970, poser le problème comme si on en était au début du processus. Considérant que, depuis le cri d'alarme du frère Untel, l'ensemble de la démarche a été repris avec un dynamisme renouvelé, et désireux d'examiner le problème de la norme tel qu'il se pose de nos jours, je me limiterai donc dans cette partie à cette tranche contemporaine dans l'examen que je ferai du cheminement de notre société en vue de l'affirmation du français et de la reconnaissance de la variété dans laquelle il s'incarne au Québec.

2.1 Le rôle de l'État : défense et promotion de la langue

La société québécoise a fait un progrès remarquable depuis les années 1960 en assurant par législation la primauté du français sur le territoire du Québec. Le français a ainsi pris la place qui lui revenait dans l'affichage, les milieux de travail, l'administration et la vie publique. Cette promotion du français, appuyée par une augmentation sensible du taux de scolarisation, a redonné confiance aux francophones du Québec, qui ont investi des secteurs d'activité où ils étaient peu actifs auparavant (finance, affaires, recherche de pointe, etc.). On observe donc depuis la Révolution tranquille un mouvement d'émancipation de la société québécoise qui s'est manifesté par l'affirmation plus nette de son pouvoir politique, l'instauration d'une nouvelle administration publique gérée par des fonctionnaires mieux formés, la généralisation de l'éducation et la prise en main progressive des leviers économiques. Les échanges suivis avec la France, devenus plus faciles, ont été un facteur important dans l'évolution linguistique qui a découlé de cette situation.

Cette évolution est caractérisée principalement par le fait que le français du Québec s'est rapproché du français de France quant à sa prononciation et à son lexique. En dépit des affirmations de certains qui estiment que la qualité de la langue s'est détériorée depuis les années 1960, sujet sur lequel je reviendrai plus loin, il est facile de se rendre compte que le lexique usuel a été profondément influencé par l'usage de France (notamment dans les terminologies courantes) et que les prononciations traditionnelles, qui peuvent se maintenir dans les familles et dans les milieux moins scolarisés, ont reculé en public devant celles qui sont conformes à la norme de France, par exemple dans des mots comme

mère, devoir, perdre, nuit, etc. Pour ce qui est du lexique, Darbelnet remarquait déjà en 1975 des changements sensibles par rapport à l'usage de la fin des années 1950. En préparant les articles du *Dictionnaire historique du français québécois*, les rédacteurs du Trésor de la langue française au Québec ont remarqué eux aussi qu'un bon nombre de québécismes qui étaient courants il y a peu de temps encore avaient cédé la place aux façons de dire usuelles en France[3]. Le statut officiel qui a été reconnu au français par les lois linguistiques a donc favorisé la modernisation de la langue, qui était en cours depuis le début du siècle, mais à un rythme beaucoup plus lent.

2.2 L'illustration de la langue : du discours littéraire aux échanges privés

En même temps qu'un usage plus près de celui de la France s'implantait à la faveur d'une amélioration générale de la compétence linguistique, écrivains, artistes et créateurs puisaient dans la culture populaire urbaine que des auteurs comme Gabrielle Roy et Roger Lemelin avaient commencé à exploiter. Ce mouvement se manifeste d'abord à travers la production des auteurs joualisants qui recourent à la langue populaire dans le théâtre, dans le roman et même la poésie; cette tendance marquée de la littérature québécoise, qui dure une douzaine d'années à partir du moment où Jacques Renaud publie *Le cassé* (1964), correspond à un mouvement de revendication contre les «Anglais», qui étaient vus comme des oppresseurs sur le plan politique et économique, et contre les Français, dont le prestige culturel était senti comme une force aliénante. Par la suite, les cinéastes, les auteurs de téléromans et autres créateurs ne surprendront plus personne quand ils mettront en scène des personnages typiques des quartiers ouvriers avec la parole qui les caractérise.

La période joualisante a eu pour effet positif de réconcilier les Québécois avec leur variété de français : si on pouvait dorénavant faire parler en public des personnages dont la langue était très marquée socialement, à plus forte raison était-il légitime de donner à la variété québécoise neutre la place qui lui revenait dans le discours public. On n'imagine plus aujourd'hui que l'auteur d'un téléroman ou d'un scénario de film fasse parler ses personnages à la française; même dans les émissions culturelles, il est devenu extrêmement rare qu'un animateur ou une animatrice adopte la variété européenne, et les lecteurs de

3 On trouve dans la liste des canadianismes recommandés, ou du moins acceptés par le Comité de linguistique de Radio-Canada en 1966 (voir le point 2.4, ci-dessous), des mots qui étaient sans doute assez bien connus à l'époque, puisque le Comité souhaite qu'on les conserve, mais qui ne sont plus connus de la jeune génération de nos jours (sauf peut-être dans des régions), par exemple *allège, bacagnolle, bordillons, égarouillé, hypocrite* (en parlant de bois pourri), *matinée* (désignant un vêtement de femme), *nuage* (en parlant d'un petit foulard), *pourrissons, satinette.*

nouvelles, comme les autres journalistes, conservent pour la plupart leurs caractéristiques québécoises dans leur travail habituel à la radio et à la télé. On observe le même phénomène chez les intellectuels et les écrivains; il n'est plus nécessaire d'adopter un accent étranger pour faire savant, et on peut incorporer des québécismes dans une œuvre de création littéraire sans avoir à les justifier ni à les munir des laissez-passer conventionnels que représentaient l'italique et les guillemets. La variété québécoise a, dans les faits, acquis une légitimité dans tous ses registres au sein de notre société, et il faut s'en réjouir.

Cette liberté a son pendant négatif : dans la foulée du mouvement joualisant, la langue populaire et familière est devenue d'emploi courant dans des situations où on observait autrefois une pratique plus soignée, notamment à la radio et à la télévision. Cette situation est dénoncée amèrement depuis quelques années, surtout depuis la parution du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992), qu'on a accusé de légitimer la langue relâchée. Les doléances à propos de la trop grande place concédée à la langue populaire, qui ne sont pas sans fondement, ont malheureusement pour effet de braquer les projecteurs sur certaines manifestations de la langue et de redonner vie à un discours puriste intransigeant qui donne du français québécois une image déformée. *Français québécois* est ainsi redevenu pour certains, comme autrefois *français canadien*, synonyme de *mauvais français*.

Les Québécois ont pris la parole au cours des dernières décennies, et ont illustré abondamment et avec enthousiasme leur variété de français. Ils ont maintenant besoin de pouvoir comparer leurs usages individuels avec ceux de la communauté afin de vérifier leurs intuitions et de pouvoir se faire une idée plus juste de la façon dont le français est réellement parlé au sein de la société qu'ils forment.

2.3 La représentation collective de la langue : l'image reflétée par les dictionnaires

Le dictionnaire de langue n'est pas un simple guide grammatical et sémantique. Enregistrant le vocabulaire qui a cours dans une communauté, il reflète les jugements de valeur qui influencent les comportements individuels et collectifs, et il donne de la langue une image à laquelle chacun peut se référer pour guider sa pratique individuelle. Il ne faut donc pas se surprendre que l'activité lexicographique commence à se manifester dès qu'une communauté affirme son identité et prend conscience de l'originalité de ses pratiques langagières. L'histoire du dictionnaire Webster aux États-Unis, depuis les premières déclarations de son auteur à la fin du XVIIIe siècle jusqu'à l'épopée de la troisième édition préparée par Philip Gove, illustre bien cette réalité (Mencken 1936 : 9-10, Morton 1994).

C'est ce qui s'est passé au Québec depuis les années 1980. Observant que «[l]a langue québécoise se port[ait] bien et s'épanoui[ssai]t au pays du Québec», qu'elle «englob[ait] les Québécois dans toutes les sphères d'activités», qu'«elle se chant[ait] comme elle s'est jamais chantée dans la bouche du gars de truck dans sa vanne à celle de la vedette à l'écran» et même qu'elle «se promen[ait] maintenant dans le grand monde bien au-delà des frontières du Québec», Léandre Bergeron a voulu doter les Québécois du dictionnaire de leur langue (Bergeron 1981 : 11-13). Le résultat de son travail a cependant été fort décevant, pour les raisons évoquées plus haut et parce que l'auteur a tellement insisté sur les aspects originaux qu'il en est venu à considérer qu'il existait une «langue québécoise» distincte du français. La motivation des auteurs du DFP, publié quelques années plus tard, a été également de mettre à la disposition des Québécois un ouvrage de référence adapté à leurs besoins, mais cette fois sur la base d'une documentation scientifiquement établie. Estimant que «la société québécoise sort de la Révolution tranquille avec une perception nouvelle de son identité et une confiance dans l'avenir qui se manifeste par la percée de l'élite dans divers domaines de l'activité humaine», les auteurs de ce dictionnaire appuyaient leur travail sur une «volonté collective d'affirmation culturelle» (p. XV).

Le dictionnaire joue un rôle de garde-fou, aidant les individus, si tel est leur désir, à conformer leur usage au modèle le plus constant parmi l'ensemble des usagers de la langue, selon les situations. Il va de soi que le dictionnaire ne peut remplir cette fonction que lorsqu'il repose sur une observation rigoureuse des usages, et que la communauté donne sa confiance à ses auteurs. Le dictionnaire de Bergeron, malgré son succès commercial, ne répondait manifestement pas au premier critère et a poursuivi sa carrière dans le rayon des productions folkloriques. Le DFP a d'abord séduit, mais le fait que les québécismes n'y soient pas marqués a divisé l'opinion des observateurs du langage; le point de vue conservateur a prévalu, et les organismes linguistiques ont déconseillé l'ouvrage, ce qui a été fatal pour sa distribution dans les écoles. Les auteurs du DQA, qui travaillaient à sa préparation depuis quelques années, n'ont pas vu venir le coup et ont donné tête baissée dans le piège qui venait d'être tendu : non seulement les québécismes n'étaient pas signalés dans cet ouvrage, mais le choix des québécismes y était beaucoup plus audacieux et, comble de malheur, le marquage des registres a été jugé comme fort déficient.

Les lacunes que pouvaient présenter le DFP et le DQA n'étaient pas irréparables, mais la confiance dans ces ouvrages a été minée, et l'élan qui venait d'être donné à la lexicographie québécoise a été stoppé. Il faut maintenant relancer le mouvement, car les besoins de la société québécoise n'ont pas été comblés, non plus que les attentes exprimées à l'étranger. Le français du Québec,

dont on a affirmé avec force l'existence et qu'on a largement illustré, doit être représenté de façon adéquate dans un dictionnaire de langue.

Au XVIIe siècle, Furetière a dû publier son dictionnaire à l'étranger (1690) pour éviter qu'il ne soit mis au pilon par les autorités de son pays, qui ne pouvaient tolérer que paraisse un ouvrage qui défiait l'autorité de l'Académie française. Les lexicographes québécois n'en sont heureusement pas réduits à cette extrémité. Si les jésuites de Trévoux ont pu, moins de quinze ans plus tard (1704), reprendre en douce les données de Furetière dans un dictionnaire qui a été édité à Paris, on peut espérer qu'il y aura une suite aux nouveaux dictionnaires québécois dans un avenir rapproché.

2.4 La codification

Le français est devenu une langue minutieusement codifiée depuis le XVIIe siècle. L'Académie française, fondée en 1634, s'est exprimée d'abord par la voix de grammairiens comme Vaugelas, puis à travers son dictionnaire publié en 1694 et réédité à plusieurs reprises jusqu'à nos jours. Les lexicographes privés ont eu de la considération pour le point de vue des Académiciens, mais, dès le XVIIe siècle, ils ont compris que leur travail serait inadéquat s'ils suivaient en tous points le modèle défini par les Immortels puisque leurs observations ne correspondaient pas toujours avec les données du *Dictionnaire de l'Académie*. Certains ont adopté une approche conservatrice, tel Littré (1863, *Supplément* en 1877), d'autres ont fait preuve d'une grande ouverture, comme Larousse (1866-1876) ou Guérin (1884-1890, *Supplément* en 1895).

Au Québec, les observateurs du langage se sont le plus souvent tournés vers le *Dictionnaire de l'Académie* pour trouver réponse aux questions qu'ils avaient à résoudre. Malgré les quelques critiques de cet ouvrage qu'on trouve sous la plume de glossairistes comme Dunn et Clapin ou d'essayistes comme Sulte, l'autorité de ce dictionnaire n'a jamais été mise en question bien que, de nos jours, on s'en remette plutôt aux Robert ou aux Larousse, qui sont mis à jour régulièrement, ce qui n'est pas le cas du *Dictionnaire de l'Académie*.

Dans les débats qui se sont succédé à propos de la norme du français du Québec, le point de vue conservateur a généralement eu le dessus quand est venu le temps de formuler des avis. Heureusement, l'usage s'est progressivement libéralisé en dépit de la sévérité des auteurs de manuels de difficultés. On est surpris, en lisant Maguire (1841), de voir à quel point son intransigeance était totale; par exemple, plutôt que d'accepter un «mot indien» comme *atoca*, qui ne figurait pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, cet auteur préférait considérer que «[c]ette baie, que les anglais [*sic*] appellent *cranberry*, ne porte point de

nom en français»[4]. N'est-ce pas une attitude semblable qui explique, à la fin des années 1960, la lutte qu'ont menée certains puristes au néologisme *motoneige* pour désigner un véhicule inventé au Québec? Il aurait fallu, selon eux, adopter plutôt *scooter des neiges* parce que c'était le mot créé en France (voir Poirier 1995a : 245).

On peut considérer que la codification du français québécois commence avec les auteurs de manuels correctifs au XIXe siècle. On accordait beaucoup de place, dans ces manuels, à la langue parlée, la distinguant mal de la langue écrite, phénomène que l'on observe encore au XXe siècle chez Barbeau (1939), chez Bélisle (1957) et chez Dulong (1968). En fait, hormis quelques exceptions, ce n'est que récemment que la standardisation de la langue écrite est devenue un objectif en soi et a donné lieu à des manuels et recueils distincts. Cette spécialisation est à mettre en rapport avec la place plus grande qu'ont prise dans les textes des écrivains et des journalistes, depuis le milieu du XXe siècle, les mots et les expressions propres à la variété québécoise.

Dans les années 1960, l'Office de la langue française a entrepris une réflexion sur le sujet en publiant un opuscule intitulé *La norme du français, écrit et parlé, au Québec* (OLF 1965), puis une liste de «canadianismes de bon aloi» (OLF 1969). En dépit du fait que cette liste était limitée à quelque soixante mots[5], le document de l'OLF ouvrait une voie intéressante. Pour la première fois, en effet, un organisme officiel portait un jugement sur la recevabilité de mots caractéristiques du français du Québec sur la base de critères comme la continuité des emplois depuis le Régime français et le rapport entre le vocabulaire et la culture, «l'Office et sa Commission consultative n'[ayant] pas estimé opportun de substituer des termes du français de Paris à des mots bien faits, et d'un usage courant au Québec» (p. 4). Trois ans auparavant, le Comité de linguistique de Radio-Canada (1966) avait fait paraître une liste de 108 canadianismes qu'il répartissait en trois catégories : a) mots qui pourraient appartenir au français universel (52 emplois), b) canadianismes qui méritent d'être retenus (37 emplois), c) canadianismes à rejeter (19 emplois). Le document publié par Radio-Canada

4 C'est Gabrielle Saint-Yves qui a attiré mon attention sur cet exemple qu'elle a relevé dans le cadre de son étude historique de l'évaluation du lexique québécois par les auteurs de manuels correctifs et de glossaires, dont le premier est justement Thomas Maguire. Elle note, dans sa thèse de doctorat inscrite à l'Université de Toronto, que des critiques de cette époque (Michel Bibaud, Jérôme Demers) avaient remarqué que Maguire condamnait de nombreux usages canadiens sans fournir d'équivalents «français».

5 Dans la *Préface*, le directeur de l'Office de la langue française précisait que la liste n'était pas close. Il ajoutait : «Dans les prochains mois, l'Office publiera d'autres cahiers consacrés à des faits de vocabulaire franco-québécois» (p. 3). Dans les faits, aucune autre liste ne semble avoir vu le jour avant la publication de l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, en 1985 (voir plus loin).

était davantage un ballon d'essai qu'une véritable proposition, mais il révélait une attitude d'ouverture que l'OLF a adoptée jusqu'à un certain point.

En comparant les deux listes, on se rend compte que celle de l'OLF était plus prudente (voir cependant la note 5), comprenant pour plus de la moitié des mots exprimant des réalités nord-américaines (faune, flore, réalités climatiques, poids et mesures). Celle de Radio-Canada, plus hétérogène, prenait en compte non seulement la langue écrite, mais également la langue parlée; en outre, on y recommandait, au titre de «termes qui pourraient passer au français universel», la candidature de mots légitimes, certes, mais dont on ne voit pas bien aujourd'hui la nécessité qu'il y avait de les faire reconnaître ailleurs, comme *allège, avant-midi, caluron, crémone, dépeinturer, magasinage, passer tout droit, piger, soupane*.

Par ailleurs, l'OLF précisait dans son opuscule que «[l]e dénominateur commun de ces canadianismes [ceux qu'il proposait], c'est qu'ils nous sont nécessaires pour décrire le milieu dans lequel nous vivons, qu'ils ont une graphie conforme au système graphique général du français et qu'ils ne constituent pas un obstacle à la communication entre les pays francophones» (p. 5). Pour le Comité de linguistique de Radio-Canada, «[p]rôner la normalisation du français, ce n'[était] pas exiger que nos façons d'écrire et de parler soient des copies conformes du parler parisien, c'[était] plutôt chercher à éliminer ce qui, dans nos modes d'expression, peut nuire aux communications entre les membres de cette communauté linguistique mondiale qu'on nomme la francophonie» (p. 1). Bien que les principes des uns et des autres ne fussent pas si éloignés, comme on le voit, les deux listes qui ont été produites sont fort différentes; l'OLF n'a en fait repris que 25 des 89 emplois proposés par Radio-Canada, ce qui montre la difficulté qu'il y a toujours eu au Québec de passer de la théorie à la pratique en matière de standardisation linguistique.

On pourrait pousser plus loin la comparaison des deux listes. Ce qu'on peut en retenir pour l'instant, c'est que, dans les dernières années de la Révolution tranquille, il y a eu un effort de réflexion au sein de deux organismes qui ont joué un rôle important au Québec dans le travail de définition de la norme. De plus, dans les deux cas, cette réflexion s'appuyait sur une prise en compte des aspects culturels de la langue : histoire, géographie, vie quotidienne et psychologie du peuple québécois, pour reprendre les termes de l'OLF. Or, cette approche a été complètement mise de côté à partir du moment où l'OLF s'est vu confier le mandat de franciser la langue du travail.

Dès le début des années 1970, en effet, cet organisme met l'accent sur la terminologie, et sa réflexion sur les québécismes, qui ne reprendra que dans les années 1980, sera dorénavant informée par une approche de type terminologique

(voir à ce sujet Poirier 1993 : 54-57). Les critères d'acceptation et de rejet qui seront explicités dans l'*Énoncé* de 1985 seront tributaires d'une approche prescriptive appuyée sur des arguments comme le besoin de néologismes, la concurrence lexicale qu'il faudrait éviter, le fait que des mots complètent des familles lexicales, etc.; or, ces arguments, qui se traduisaient en contraintes auxquelles on voulait soumettre la langue commune, sont incompatibles avec le fonctionnement libre et naturel d'une langue. Aucun document ne fait désormais référence aux relations entre la langue et la culture.

On a le sentiment que l'OLF a, depuis le début des années 1970, fait le pari que son travail terminologique conduirait à la standardisation du français du Québec, les nouveaux lexiques investissant peu à peu la langue commune, ce qui ne s'est pas produit. De plus, en abandonnant sa préoccupation pour les aspects culturels de la langue, l'OLF a eu comme réflexe d'adopter une attitude coercitive à l'égard des québécismes, renouant ainsi avec l'approche puriste traditionnelle. Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, les terminologues de l'OLF n'aient pas, au départ, compris le travail des lexicographes, dont la perception de la langue est tout autre. Le Conseil de la langue française adoptera un point de vue similaire à celui de l'OLF quand il condamnera les nouveaux dictionnaires québécois (voir à ce sujet Poirier 1998b : 197) et donnera sa faveur aux auteurs de manuels correctifs plutôt qu'aux lexicographes : la politique officielle des organismes linguistiques, au tournant des années 1990, était redevenue d'une prudence excessive, contredisant ainsi les orientations esquissées au cours des années 1960.

Pour l'instant, donc, la situation est bloquée et les discours officiels sont contradictoires. D'une part, on cherche à favoriser l'exportation des produits culturels québécois en subventionnant d'une manière ou d'une autre artistes et écrivains, mais, en même temps, on refuse que les lexicographes brossent le portrait de la langue à travers laquelle s'expriment ces interprètes de la culture québécoise, laissant ainsi toute la place à des amateurs (les Proteau, Desruisseaux et autres) qui donnent de l'usage québécois une image folklorique[6]. Cette situation est attribuable au fait qu'on n'a pas compris que l'activité de standardisation de la langue est distincte de celle de normalisation et qu'elle s'inscrit dans une

6 En raison de l'absence de dictionnaires faits au Québec, le DFP et le DQA n'étant plus sur le marché, il faut se réjouir de certaines productions récentes des lexicographes de France qui réduisent un peu les inconvénients de cette situation. Par exemple, la maison Hachette a publié à l'automne 1997 son *Dictionnaire universel francophone* qui contient quelques milliers d'articles traitant des particularités du français dans le monde, dont pas moins de 1700 portant sur des québécismes, acadianismes et louisianismes, sans compter les articles traitant de noms propres. Ce dictionnaire existe également en version Internet à l'adresse suivante : http://www.francophonie.hachette-livre.fr

démarche collective à laquelle prennent part divers groupes et divers organismes dont l'apport respectif doit être reconnu et valorisé pour que le résultat soit efficace et largement accepté.

Au Québec, tous les mandats importants ont été confiés par la Loi 101 à un seul organisme, qu'il s'agisse de faire appliquer les lois linguistiques, de franciser les vocabulaires de spécialité ou d'orienter la réflexion sur la standardisation de la langue commune. En exerçant son mandat relatif à la francisation, l'OLF s'est imprégné d'une vision terminologique de la langue, d'où la politique des critères d'acceptation et de rejet qu'il livre dans son *Énoncé* de 1985, où il est pourtant question de mots de la langue de tous les jours. D'autre part, l'OLF a voulu définir lui-même les orientations à suivre en lexicographie et a cherché à diriger l'opinion concernant la codification de la langue commune. Or, de toutes ces fonctions, seules les deux premières, relatives à l'application des lois linguistiques et à la francisation des entreprises, étaient compatibles. Les autres, celles qui concernent la langue commune, auraient normalement dû être confiées à un organisme du type académie; malgré tout, l'OLF aurait peut-être pu remplir sa mission dans ces cas s'il s'était contenté d'animer la réflexion plutôt que de chercher à dicter les règles. Car on sait que légiférer en matière de norme linguistique, c'est comme donner des coups d'épée dans l'eau.

3. La genèse du modèle linguistique québécois

Le tableau qui vient d'être brossé montre que, dans la démarche de la société québécoise vers la standardisation de sa langue, les deux premières étapes ont été franchies avec succès. Bien sûr, on pourra estimer que, dans son illustration, il s'est produit quelques débordements, mais ce qu'il faut retenir, c'est que les Québécois ont acquis une confiance certaine dans l'utilisation publique de leur variété de français, ce qui est un acquis. En ce qui a trait à la représentation à travers les dictionnaires, le Québec dispose aujourd'hui de toutes les ressources humaines nécessaires, mais, malgré des succès manifestes, l'action des lexicographes a été entravée par certaines réactions excessives qui ont fait en sorte qu'on n'a retenu de leur travail que les imperfections.

Il reste que c'est au chapitre de la codification que les problèmes sont les plus aigus; il existe bien un organisme qui a reçu mandat de s'occuper de la standardisation de la langue, c'est-à-dire l'OLF, mais son travail a finalement peu porté sur cet aspect. Et surtout, la réflexion qui aurait dû précéder tout projet de codification du français québécois, amorcée timidement dans les années 1960, n'a pas été poursuivie. En prévision d'une reprise de l'exercice, il me

paraît important d'attirer l'attention sur la place que devrait occuper la connaissance de l'histoire de la langue dans notre réflexion collective. Pour ce faire, je brosserai un tableau sommaire des grandes étapes de la formation du français du Québec en insistant sur la genèse de la conscience métalinguistique[7].

3.1 Le Régime français

La plupart des chercheurs s'entendent aujourd'hui pour rejeter la thèse selon laquelle les patois étaient répandus en Nouvelle-France. Parallèlement aux administrateurs, aux membres du clergé et autres personnes instruites qui pratiquaient un français de type parisien, les premiers colons parlaient eux aussi le français, et non pas des patois, mais il s'agissait d'une variété de français populaire, compréhensible pour tout francophone (les visiteurs en témoignent), à laquelle étaient déjà incorporés des traits régionaux et dialectaux; c'est à ce fonds primitif que se rattachent *champlure, garrocher* et *sans-allure*. Le français du Québec a ainsi conservé un bon nombre de mots d'origine régionale en France, de la même façon qu'il a maintenu des mots ou des sens du français de l'époque qui se sont perdus depuis à Paris, par exemple *abrier, noirceur* et *pommette* (désignant une petite pomme). Dès les origines, des emprunts ont été faits aux langues amérindiennes (par exemple *achigan, atoca, babiche*), des termes ont été créés et certains mots se sont enrichis de nouveaux sens pour rendre compte des réalités nord-américaines (par exemple *épinette, suisse, traîne sauvage*).

Sur le plan de la prononciation, la recherche a montré que la plupart des tendances phonétiques qui caractérisent le français traditionnel du Québec remontent au Régime français. Le trait le plus typique de la phonétique québécoise, soit l'assibilation des /t/ et /d/ devant les voyelles antérieures /i/ et /y/, s'est enraciné dans l'usage à cette époque sous l'influence de parlers régionaux de France; cette prononciation, combattue depuis les années 1880 jusque dans les années 1960, fait maintenant partie des caractéristiques évaluées comme légitimes. La plupart des autres tendances populaires, encore bien connues dans les familles et dans les régions, sont en recul dans l'usage public, ce qui n'empêche pas que cet usage est régi par un modèle qui se distingue sur divers points de l'usage parisien (voir le *Dictionnaire historique du français québécois*, p. LIX). Il faut du reste se rendre compte qu'un bon nombre de prononciations populaires des

7 Je laisse de côté ici les démonstrations qui seraient requises, ayant déjà traité le sujet ailleurs (voir Poirier 1998a) et ayant le projet d'en approfondir certains aspects dans un autre texte; je précise en outre que je reprends dans ce développement des passages figurant dans un article que j'ai fait paraître dans *Le Devoir* le 4 novembre 1998 («Le français populaire dans l'usage public : l'éclairage de l'histoire»).

XVIIe et XVIIIe siècles n'ont pas franchi le cap du XXe, certaines n'étant plus clairement attestées après le XVIIIe (par exemple, les graphies du type *mantiau* ou *froumage* ne se rencontrent plus par la suite, sinon exceptionnellement).

Avant 1760, le problème de la norme du français ne paraît pas avoir été posé. Des voyageurs signalent des particularités de langage, mais sans leur accorder une grande importance. Au contraire, ils soulignent la qualité de la langue qu'ils entendent dans la colonie laurentienne. La chose ne doit pas surprendre : alors que, sur le territoire de la France, les échanges étaient encore dominés par les patois, la langue qu'on entendait en Nouvelle-France était bel et bien le français.

3.2 Le Régime anglais

Arrivent les années 1760, où les Anglais prennent le contrôle du pays. Les anglicismes apparaissent dans les documents et les journaux quelques années plus tard. *Set, saucepan, barley, mop, tea-pot* et, par la suite *bill, drab, gang, raftsman, track* et autres se fraient un chemin dans notre français en même temps que celui de France commence à céder aux attraits d'autres mots de la langue anglaise. Les deux phénomènes sont parallèles dans le temps et comparables en importance, mais ils auront un impact fort différent sur le développement de la conscience linguistique. En France, les anglicismes, s'introduisant à l'invite des classes supérieures, seront évalués positivement, alors qu'au Québec, pénétrant par la force des choses dans la langue du commerce et de la politique, dans les terminologies quotidiennes et dans le parler des travailleurs, ils deviendront des symboles de la domination anglaise.

L'anglicisme est sans doute le phénomène qui a eu le plus marqué la conscience linguistique des Québécois. Sur le plan de la pratique publique de la langue, j'estime cependant que c'est un autre phénomène, lié également à la Conquête, qui a eu les conséquences les plus durables sur la formation du modèle québécois : l'expansion de la langue du peuple au sein de la société.

Les données recueillies par la comparaison des documents du Régime français avec ceux d'après 1760 montrent que l'image qu'on donne de la langue dans les écrits change dans les décennies qui suivent la Conquête, en raison sans doute du départ d'une partie de l'élite française et de la perte de prestige de celle qui reste. On observe l'émergence d'un français marqué, plus qu'à l'époque précédente, par des traits régionaux hérités de France. Des mots qu'on employait en famille ou entre voisins vont peu à peu accéder à l'écrit, et cette tendance s'accentuera avec le temps. Au XIXe siècle, les Français en visite

dans ce «pays où les charretiers deviennent législateurs ou ministres»[8] seront frappés par l'uniformité du langage d'une classe sociale à l'autre, indépendamment des fortunes et des occupations.

De nombreux mots qui viennent des régions de France et qu'on ne trouve pas dans les écrits du Régime français font en effet leur apparition dans les textes après 1760, et des mots réputés standard disparaissent ou, du moins, se font plus rares. Par exemple, le mot *carreauté* (*mouchoir carreauté, chemise carreautée*), qui est un régionalisme de France (donc apporté par les premiers colons), ne figure dans les documents qu'à partir des années 1770, alors qu'auparavant on trouvait *à carreaux*, comme à Paris. Le changement est important : le mot du peuple est soudainement incorporé à un usage qui devient la référence, le modèle. De nombreux exemples du même type montrent que notre français a été influencé jusque dans son usage public par les habitudes langagières qui ont pris le dessus à cette époque. Il s'est ainsi tissé des rapports plus étroits qu'en France entre la langue du peuple et celle qu'on utilise en société. Il ne faut donc pas se surprendre que les fonctions dévolues aujourd'hui aux divers registres de la langue ne soient pas délimitées de façon aussi nette au Québec qu'en France.

La période qui va de 1760 jusqu'au début des années 1840, où éclatent les premières controverses à propos des caractéristiques du français canadien, doit pour ces raisons être considérée comme cruciale dans la formation du français du Québec. Certains pourront regretter que des emplois standard soient disparus au profit d'usages régionaux de France, mais peut-être faut-il voir cette tranche de notre histoire linguistique sous un autre jour : pour résister à la vague anglaise, il fallait que la langue française soit vigoureuse et ait conservé sa capacité d'innover, de digérer les emprunts et de les transformer, au moyen de l'adaptation phonétique et morphologique, en véritables mots français. Le peuple, ignorant l'idiome du conquérant et protégé en cela contre le danger de succomber à une langue seconde, disposait de ces ressources solides et parlait une langue capable de s'adapter. C'est peut-être la vigueur et la verdeur des parlers de France, demeurées intactes au Canada, qui ont sauvé le français pendant cette période critique en le mettant à l'abri, sinon des anglicismes, du moins de l'anglais.

Il resterait par contre à enrichir cette langue que le changement de régime avait coupée de sa source française. L'entreprise d'épuration qui commencera avec la publication du *Manuel* de Maguire permettra à la longue de contenir la vague des anglicismes et même d'inverser le mouvement à partir du début du

8 Duvergier de Hauranne, dans *Revue des deux Mondes*, 1865. Citation tirée de la thèse de doctorat de Marie-France Caron-Leclerc, *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVIIe au XIXe siècle) : édition critique et analyse*, Université Laval, 1998.

XIXe siècle. En raison de l'idéologie qui l'animera et de l'émotivité qui la caractérisera, elle aura par contre l'inconvénient d'accentuer chez les francophones du Québec un sentiment d'infériorité linguistique qui n'a commencé à se dissiper que dans les années qui ont suivi la Révolution tranquille.

Le modèle qui a été construit pendant le siècle qui a suivi la bataille des Plaines d'Abraham est, pour l'essentiel, demeuré celui qu'on a suivi en société jusque vers la fin des années 1950. Les traits caractéristiques de cette langue, répudiés à partir du moment où paraissent les premiers manuels correctifs, passeront peu à peu à travers les filets des puristes pour pénétrer dans l'écrit, certains se hissant même au niveau des productions littéraires, déjà au XIXe siècle. Au début du XXe siècle, on accordera une place privilégiée dans la littérature du terroir aux mots ruraux, des auteurs comme Adjutor Rivard se plaisant même à les accumuler sous leur plume sans trop se soucier de vérifier leur vitalité. Les artistes populaires, comme la Bolduc, iront plus loin en donnant une illustration de la langue des milieux ouvriers, fortement influencée par l'anglais, à travers chansons, monologues et sketches. Chez Gabrielle Roy et Roger Lemelin, les italiques et les guillemets, par lesquels les auteurs se faisaient auparavant pardonner l'emploi de canadianismes, disparaissent pour ne revenir que chez de rares auteurs. Depuis les années 1950, l'emploi de ces mots à l'écrit est devenu de plus en plus courant et accepté dans la littérature et les journaux. L'illustration qui a ainsi été donnée du français québécois dans ses aspects caractéristiques traduit une acceptation de son identité et une volonté de l'affirmer sans honte.

Cette lente montée correspond à l'évolution de la littérature québécoise qui n'a, dans les faits, été reconnue que dans les années 1970, après de nombreux débats qui en ont marqué les étapes depuis le début du XXe siècle, notamment dans la première décennie, à l'occasion d'une querelle opposant Jules Fournier au critique français Charles ab der Halden, et dans les années 1940, où Robert Charbonneau se fait le champion de l'indépendance littéraire (voir à ce sujet Poirier 1995b : 773-774). Le caractère particulier du français du Québec est, de nos jours, largement reconnu, mais cela n'empêche pas que les Québécois soient encore tiraillés par des incertitudes en considérant les choix qu'ils doivent faire dans la pratique, partagés qu'ils sont entre l'attachement qu'ils éprouvent pour leur variété de français et le discours négatif qu'on leur a tenu concernant l'histoire de leur langue.

C'est pourquoi il importe de mettre à la disposition des Québécois toute l'information possible concernant la provenance de leurs traits spécifiques; en l'absence d'une étude complète de cette dimension de la langue, on a constamment brandi l'argument de l'influence anglaise pour condamner de nombreux

usages qui sont en fait issus du français de jadis ou des parlers régionaux de France; cette attitude n'a fait que renforcer le sentiment de culpabilité de notre communauté, qui ne se rappelle plus les luttes qu'ont menées ses ancêtres pour la survie du français ni les succès qu'ils ont remportés. Même pour des mots formés récemment, comme *sous-ministre*, créé sur le modèle de *sous-préfet* et *sous-secrétaire*, l'argument de l'anglicisme a été invoqué, comme s'il était impossible de se rappeler un épisode qui date d'à peine un siècle : le mot *sous-ministre* a été créé justement pour remplacer l'anglicisme *député-ministre* qui était employé au XIXe siècle d'après l'anglais *deputy-minister*. Le curé Labelle, par exemple, s'est présenté comme étant un député-ministre lors d'une mission qu'il a faite en France, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué d'intriguer ses hôtes français.

Notre mémoire collective a besoin d'être soutenue par des ouvrages de référence comparables à ceux qu'on trouve pour le français de France. L'équipe du Trésor de la langue française au Québec, qui vient de publier la première édition de son *Dictionnaire historique du français québécois*, n'a toujours pas réussi à comprendre pourquoi cette évidence ne s'est pas encore imposée à ceux qui dirigent les politiques linguistiques. En faisant le bilan de l'histoire du français au Québec, on découvrira que l'identité linguistique des Québécois commence à se manifester dès l'arrivée des premiers groupes de colons, et on se rendra sans doute compte que le modèle québécois, tel que nous le connaissons de nos jours, a été profondément influencé par la place qu'a prise après la Conquête le parler du peuple, dont l'apport sera évalué de façon beaucoup plus positive.

4. Propositions en vue d'une action collective cohérente

En abordant la rédaction de ce texte, mon but était de suggérer des pistes de réflexion sur l'activité de standardisation linguistique telle qu'elle se pratique au Québec depuis une quarantaine d'années. Pour ce faire, j'ai cru utile de distinguer les divers intervenants et leur rôle respectif suivant un schéma qui me paraît se dégager de l'histoire de la standardisation du français de France. J'ai ensuite brossé un tableau sommaire de la formation du modèle linguistique québécois, en insistant sur le fait que la période qui va de la Conquête jusqu'au milieu du XIXe siècle a été cruciale dans le développement de la conscience linguistique. Cette démarche me conduit naturellement à formuler deux propositions en vue de favoriser la concertation des efforts des divers intervenants dans le dossier linguistique.

4.1 Formation d'un groupe de réflexion

La question de la standardisation du français québécois a été jusqu'ici traitée de façon parallèle, sinon contraire, par divers individus et organismes sans qu'on réussisse à instaurer un véritable dialogue entre eux. Il serait pour cette raison opportun que soit constitué un groupe de réflexion qui réexaminerait cette question dans un esprit de concertation. Ce groupe devrait être considéré comme une sorte d'académie dont le seul pouvoir serait celui qu'il réussirait à acquérir par sa représentativité, par la pertinence de son action et par la force de ses arguments.

En dépit des lacunes que j'ai soulignées plus haut dans le travail de l'OLF relativement à la langue commune, j'estime que le groupe pourrait être animé par cet organisme que le gouvernement du Québec a institué pour la gestion des questions linguistiques, dans la mesure où l'OLF accepterait de limiter son rôle à l'animation, les orientations étant fixées par des décisions majoritaires des membres du groupe. L'OLF a en effet le mérite d'avoir conservé la confiance des Québécois en raison du travail qu'il a accompli pour la défense de la Loi 101; depuis le début des années 1990, il a en outre fait une place plus grande à la confrontation des points de vue dans ses publications. De toute manière, c'est cet organisme qui s'est vu confier la mission de standardiser la langue commune; la constitution d'un groupe de réflexion fournirait l'occasion de préciser le mandat qu'il avait reçu à cet égard et de le distinguer des autres qu'il détient.

Dans le but d'éviter les excès de jadis, il me paraît important que le groupe rejette d'emblée l'approche directive et cherche à dégager des consensus. Il pourrait ainsi aborder sous un angle nouveau la question de l'utilisation publique de la langue, qui fait l'objet d'une controverse depuis quelques années. Il serait intéressant de savoir si c'est la langue qui s'est détériorée, ou s'il ne s'agit pas d'un phénomène autre. Une bonne partie des critiques porte en effet sur la place trop grande qu'aurait prise la langue populaire à la radio et à la télévision. Observant que des artistes, des monologuistes et des intervieweurs optaient pour un usage populaire dans le but d'attirer le public, Gil Courtemanche (1997) se demande, pour sa part, si «le peuple parle [...] aussi mal que ceux qui l'amusent». Ce thème fournirait l'objet d'un colloque utile si les personnes incriminées se sentaient elles-mêmes libres de venir donner leur point de vue.

4.2 Énoncé sur le français québécois

Compte tenu des préjugés qui survivent à propos du français québécois, il serait important que le groupe de réflexion prépare un énoncé dans lequel seraient

rappelés les acquis, encore mal diffusés, sur les origines et les principales étapes de l'évolution de ce français, sur sa variation régionale, sur le consensus qui s'est établi quant à la norme de la prononciation, etc., et dans lequel serait reconnue la contribution du peuple à la lutte pour la survie du français. Cet énoncé sur les aspects intrinsèques de la langue ferait pendant à celui que constitue la Charte de la langue française pour les aspects externes de l'utilisation du français.

Il importe en effet de faire partager par l'ensemble des Québécois des connaissances qui ne sont encore accessibles qu'au petit nombre et de cesser le discours accablant qu'on a tenu sur la responsabilité des classes laborieuses dans la soi-disant dégradation de la langue. Il est à cet égard instructif de constater que c'étaient plutôt les locuteurs instruits qu'on accusait au XIXe siècle de négligence dans leurs façons de parler. L'éclairage de l'histoire est, sur ce point encore, précieuse. Si on a pu, dans les premières décennies du XXe siècle, accorder un statut enviable aux mots du terroir, c'est qu'on gardait en mémoire le fait que la langue rurale avait été un rempart contre l'anglais, lequel avait fait des ravages bien plus importants dans la langue du commerce, dans celle des journaux, dans les terminologies spécialisées et dans le langage des parlementaires.

Pour la rédaction de cet énoncé, on pourra sans doute s'inspirer de l'ouvrage que le Conseil de la langue française est en voie de préparer sur les quatre siècles d'histoire du français au Québec. Cet ouvrage, dont les textes ont été confiés à des spécialistes de diverses disciplines, présentera déjà une synthèse qui pourrait faciliter la tâche du groupe de réflexion. L'énoncé sur le français québécois serait une occasion privilégiée d'amorcer une **réconciliation entre le discours officiel sur la langue et la réalité culturelle**. Il est temps que notre société abandonne la vision réductrice qu'on lui a inculquée de sa langue, et qu'on mesure les mérites du français québécois en invoquant d'autres arguments que le charme du mot *brunante* et la pertinence d'une innovation comme *poudrerie*. Le français du Québec est distinct du français de France à bien des égards, et les différences qu'il affiche ne sont pas toutes des sources de problèmes. Maintenant qu'ils ont affirmé clairement la primauté du français sur leur territoire et qu'ils ont illustré cette langue dans sa réalité quotidienne à travers quantité de productions culturelles, les Québécois sont prêts à expliquer comment leur originalité langagière ne s'oppose aucunement à leur appartenance à la communauté francophone internationale.

5. Conclusion

Sur le plan politique, les Québécois sont partagés entre le désir d'avoir leur propre pays et leur attachement au Canada. C'est une attitude semblable que l'on observe en ce qui a trait à la langue : une volonté d'affirmer son identité sans couper les liens avec la France. C'est la difficulté de résoudre ce conflit qui explique les hésitations et les oppositions qui se sont manifestées depuis la parution du premier manuel correctif, en 1841.

La norme du français du Québec est en construction depuis cette époque. Les Québécois ont fait des progrès importants dans la réflexion sur ce qui devrait guider leur pratique de la langue à l'écrit et en public, mais ces progrès sont tangibles surtout par l'illustration qu'ils en ont donnée. Il n'existe pas en effet d'énoncé de principes qui permettrait de concilier les divers points de vue qui se sont exprimés, en dépit du fait qu'il s'est imposé un usage public de la langue qui pourrait être cerné pour l'essentiel. La norme de la prononciation ne paraît plus faire problème depuis quelques années; les linguistes s'entendent sur ce qui constitue l'usage neutre au Québec. Cela ne signifie pas que cette norme est rigoureusement respectée, mais on la connaît maintenant d'instinct. Pour ce qui est du lexique, la situation demeure embrouillée. Il faut dire que cette composante de la langue regroupe un très grand nombre d'unités, qu'elle est en perpétuelle évolution et que les mots, signes d'appartenance et marqueurs d'identité, ont une grande valeur symbolique.

Pour que la démarche vers la standardisation du français québécois, qui a connu un nouvel élan avec la Révolution tranquille, se poursuive de façon cohérente, il faudrait mieux distinguer les rôles des intervenants qui travaillent à donner une représentation de la langue et ceux des personnes et organismes qui cherchent à la codifier. Par ailleurs, on devrait, dans le travail de codification du français québécois, cesser de confondre normalisation terminologique et standardisation de la langue commune, et prendre en compte la dimension culturelle de la langue, comme on avait commencé à le faire dans les années 1960.

Dans le débat qui a suivi la parution des nouveaux dictionnaires québécois, les lexicographes ont été blâmés, étant même présentés dans des textes émanant des organismes linguistiques comme des aventuriers dont le travail nuisait à la cause du français au Québec (voir Poirier 1998b). C'est qu'on n'a pas compris que le dictionnaire n'a pas pour fonction de codifier la langue, mais bien de décrire la façon dont elle est utilisée au sein de la société. Le lexicographe n'est pas non plus le porte-parole des organismes linguistiques, bien que, dans les dictionnaires qui ont été publiés, le point de vue de l'OLF ait été rappelé, le cas échéant. Condamner comme on l'a fait le travail des lexicographes, c'était

décrier la plupart des productions culturelles de nos écrivains et artistes depuis une quarantaine d'années puisque le corpus témoin des auteurs de dictionnaires comportait une large part de ces textes.

Il faut que notre société se voie enfin proposer une norme qui ne soit pas en totale contradiction avec la perception qu'elle a de sa langue, celle qu'elle exprime à travers l'ensemble de ses discours. Qu'il y ait un certain décalage entre ce qui est proposé par ceux qui codifient, et ce qui est réellement utilisé et dont le lexicographe cherche à rendre compte est normal; le texte du dictionnaire évolue à mesure que l'usage se modifie et témoigne ainsi de la portée réelle des recommandations. La définition de la norme du lexique représente un défi pour les Québécois, qui doivent, tout en affirmant leur identité, éviter d'effaroucher les nouveaux immigrants et satisfaire aux nécessités de la communication internationale en français.

Références

BARBEAU, V. 1939 *Le ramage de mon pays*, Montréal, Bernard Valiquette.

BÉLISLE, L.-A. 1957 *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.

BERGERON, L. 1980 *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB.

BERGERON, L. 1981 *Dictionnaire de la langue québécoise, Supplément*, précédé de *La charte de la langue québécoise*, Montréal, VLB.

CLAPIN, S. 1894 *Dictionnaire canadien-français*, Montréal – Boston, C.O. Beauchemin & Fils – Sylva Clapin. Réimpression Presses de l'Université Laval, 1974.

COURTEMANCHE, Gil 1997 «Parle, parle, mal, mal», *L'Actualité*, 1er sept., p. 55-59.

DARBELNET, J. 1975 «Évolution du français au Québec au cours des vingt dernières années», *Meta* 20-1 : 28-35.

[DESBIENS, J.-P.] 1960 *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Éditions de l'Homme.

Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique 1988, sous la responsabilité de A. E. Shiaty (rédacteur principal : Claude Poirier), Montréal, Centre éducatif et culturel.

Dictionnaire historique du français québécois, préparé sous la dir. de Cl. Poirier par l'Équipe du TLFQ, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998.

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, rédaction dirigée par J.-Cl. Boulanger, supervisée par A. Rey, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert inc., 1992; 2e éd. 1993.

Dictionnaire universel francophone 1997, sous la dir. de M. Guillou et M. Moingeon, Paris, Hachette/Edicef et AUPELF-UREF.

DIONNE, N.-E. 1912 *Une dispute grammaticale en 1842*, Québec, Laflamme et Proulx.

DULONG, Gaston 1968 *Dictionnaire correctif du français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval.

DUNN, O. 1880 *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie. Réimpression Presses de l'Université Laval, 1976.

LALONDE, Michèle 1973 «La deffence & illustration de la langue québecquoyse», *Maintenant*, avril, p. 15-25.

[MAGUIRE, Th.] 1841 *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, suivi d'un *Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Imprimerie Fréchette et Cie.

MENCKEN, H.L. 1936 *The American Language*, 4e éd., New-York, Alfred A. Knopf.

MORTON, Herbert C. 1994 *The Story of Webster's Third*, New-York, Cambridge University Press.

OLF 1965 «La norme du français, écrit et parlé, au Québec», *Cahiers de l'Office de la langue française* n° 1, Québec, Gouvernement du Québec.

OLF 1969 «Canadianismes de bon aloi», *Cahiers de l'Office de la langue française* n° 4, Québec, Gouvernement du Québec.

OLF 1985 «Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes», texte reproduit dans *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 3e éd., Québec, Gouvernement du Québec, 1990, p. 171-186.

POIRIER, Claude 1993 «Description du lexique et incidence normative», dans Latin, D., A. Queffelec, J. Tabi-Manga et coll., *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris, AUPELF et John Libbey, p. 47-63.

POIRIER, Claude 1995a «De la soumission à la prise de parole : le cheminement de la lexicographie au Québec», dans Kachru, B.B., H. Kahane et coll., *Cultures, Ideologies, and the Dictionary. Studies in Honor of Ladislav Zgusta*, Tübingen, Niemeyer, p. 237-252.

POIRIER, Claude 1995b «Le français au Québec», dans Antoine, G., R. Martin et coll., *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS, p. 761-790.

POIRIER, Claude 1998a «Vers une nouvelle représentation du français du Québec : les vingt ans du Trésor», *French Review* 71-6 : 912-929.

POIRIER, Claude 1998b «Lexicographie institutionnelle et valorisation du français au Québec», dans Deshaies, D., C. Ouellon et coll., *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*, publication B-213, CIRAL, Université Laval, p. 185-199.

RADIO-CANADA 1966 Le Comité de linguistique, «Canadianismes», *C'est-à-dire* III-10.

RENAUD, J. 1964 *Le cassé*, Montréal, Parti pris.

Robert, dictionnaire d'aujourd'hui (Le), 1992 réd. dirigée par A. Rey, Paris, Dictionnaires Robert.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale. Réimpression Presses de l'Université Laval, 1968.